

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### ***Séance du 29 octobre 2010***

Le vingt-neuf octobre deux mil dix à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 20 octobre 2010.

Avis de la tenue de la présente réunion ordinaire a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 octobre 2010.

#### **ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

01	Monsieur BAUD Jean-François	Maire
02	Monsieur BARRAS Olivier	Adjoint
03	Madame CHOLLET Angèle, Lucette	Adjointe
04	Monsieur ARONS Emmanuel	Adjoint
05	Monsieur SECHAUD Jean-François	Adjoint
06	Monsieur BRAGARD Stéphane	Adjoint
07	Madame CUBY Valérie	Adjointe
08	Madame CHUINARD Claire	Adjointe
09	Madame GARCIN Annie	Conseillère Municipale
10	Madame DUFOUR Sandrine	Conseillère Municipale
11	Mademoiselle JACQUIER Nathalie	Conseillère Municipale
12	Monsieur KORKMAZ Gursel	Conseiller Municipal
13	Monsieur GAMIER Jean-Michel	Conseiller Municipal
14	Monsieur GELATO Tony	Conseiller Municipal
15	Monsieur JACQUIER François	Conseiller Municipal
16	Monsieur BERLY Georges	Conseiller Municipal
17	Madame DORCIER Emmanuelle	Conseillère Municipale

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

01	Madame LAMAISON Josiane	Adjointe (pouvoir à M. BAUD Jean-François)
02	Madame BRANCO SILVA Patricia	Conseillère Municipale (pouvoir à M. BRAGARD Stéphane)
03	Madame SERDIMET Valérie	Conseillère Municipale (pouvoir à M. BARRAS Olivier)
04	Monsieur MAILLET Laurent	Conseiller Municipal (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle)
05	Monsieur QUETSTROEY Laurent	Conseiller Municipal (pouvoir à Mme CHUINARD Claire)
06	Madame PES Catherine	Conseillère Municipale (pouvoir à Mme DUFOUR Sandrine)

#### **ETAIENT ABSENTS :**

01	Madame FICHARD Andrée	Conseillère Municipale
02	Madame SONDAG Sema	Conseillère Municipale
03	Monsieur LAIDEVANT Charles	Conseiller Municipal
04	Mademoiselle JARGEAIS Candice	Conseillère Municipale

Soit dix-sept membres présents sur vingt-sept en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme CUBY Valérie

### **01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation en début de séance du secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Générales. Mme Valérie CUBY a été désigné(e) secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

### **02 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2010 :**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2010 est approuvé avec l'observation suivante : rajouter au point C.M.J. la participation de Mesdames Catherine PES et Sema SONDAG.

### **03 - DECISIONS A RENDRE COMPTE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour les derniers mois :

N° 1	28/09/2010 04/10/2010 07/10/2010 11/10/2010 15/10/2010 22/10/2010 25/10/2010	<u>Urbanisme</u> :Droit de Prémption Urbain – Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles M. le Maire a renoncé à l'exercice de son Droit de Prémption en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2008 (documents non communicables).
N° 2	07/10/2010	<u>Finances</u> : Contrat avec la Poste relatif à la mise à jour du fichier électoral
N° 3	26/10/2010	<u>Finances</u> : Contrat de vente de gaz naturel pour la salle des Fêtes «Bulle»
N° 4	07/10/2010	<u>Finances</u> : Contrat de vente de gaz naturel pour l'Eglise
N° 5	07/10/2010	<u>Finances</u> : Contrat de vente de gaz naturel pour la Maison de l'Enfance

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

### **04 - FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (O.C.C.E) DE L'ECOLE PRIMAIRE.**

: Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 200 € à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) de l'école primaire publique de Douvaine, pour lui permettre l'acquisition d'un caddie et de cartouches d'imprimante.

### **05 - FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET VERSEE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

: le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de l'indemnité de Conseil et de Budget à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### **06 - FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL VERSEE AUX CONTROLEURS DES IMPOTS :**

Par courrier du 06 octobre 2010, la Direction Général des Impôts de Thonon-les-Bains a sollicité le versement d'une indemnité de conseil versée aux contrôleurs des impôts affectés à la permanence ayant lieu chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois en Mairie. Cette indemnité s'élève à 900 € annuel à répartir comme suit : Mme Belinda STOCCO pour 744 € et M.. Alain NOVELLON pour 156 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette indemnité.

### **07 - FINANCES : CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prononcer le classement dans le domaine public communale de la rue des Léchères d'une longueur de 650 m du carrefour de la rue des Bolliets au croisement de la route d'Artangy, et la rue du Jura d'une longueur de 275 m entre la rue des Léchères et l'avenue du Lac.

**08 - FINANCES : CAUTION SOLIDAIRE PRET P.L.S. FOYER DU LEMAN** : Le Foyer du Léman a sollicité la Commune de Douvaine pour assurer le cautionnement de la moitié d'un prêt P.L.S. relatif au projet d'une extension de son Foyer-Logement pour personnes âgées, soit la création de 18 logements. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie pour le remboursement de

la somme de 429 000, représentant 50 % d'un prêt P.L.S. d'un montant de 858 000 € que le Foyer du Léman se propose de contracter auprès du Crédit Foncier. Le Conseil Municipal s'engage par ailleurs à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, en cas de besoin, et pendant toute la durée du prêt.

#### **09 - FINANCES : REGULARISATION D'ECRITURES COMPTABLES BUDGET PRINCIPAL :**

Le compte 181 – compte de liaison-affectation avec un budget annexe – présente un solde débiteur d'un montant de 108 052.67 €. Cette opération concerne une écriture dont l'origine est indéterminée, mais antérieure à 1997. A défaut d'informations supplémentaires, le comptable propos de solder le compte 181 en majorant la valeur vénale d'une immobilisation figurant à l'actif de la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à cette régularisation et propose de la majorer la valeur vénale du terrain cadastré section D, N° 963, de 9150 m<sup>2</sup> pour une valeur de 1.15 €. Ces écritures seront directement passées par le Comptable.

#### **10 - FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – Z.I. DES NIOLETS PORTANT REGULARISATION D'ECRITURES COMPTABLES**

: le budget annexe de la Z.I. des Niolets a bénéficié d'une subvention départementale pour le financement de biens amortissables. Cette subvention doit être transférée au compte de résultat au même rythme que la durée d'amortissement du bien. Après transfert, il convient de solder les comptes. L'examen de la balance des comptes fait apparaître la somme e 36 613.22 € au débit du compte 13913. L'origine étant indéterminée, mais antérieure à 1997, il convient de solder cette écriture. Vu les crédits ouverts au budget annexe 2010 de la Z.I. des Niolets et considérant la demande du comptable de procéder à ces régularisations d'écritures, il convient d'ajuster les crédits ouverts du budget annexe 2010 de la Zone Industrielle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1

**11 - FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL** : vu les crédits ouverts au budget primitif 2010 de la Commune et considérant l'état de consommation des crédits ouverts à ce budget , les demandes de changements d'imputation du chapitre 65 au chapitre 011, et la prise en compte de travaux en régie pour la route du Vion, il convient d'ajuster les crédits ouverts en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 4 avec des virements s'élevant à la somme de 117 100 € pour la section de fonctionnement.

**12 - RECENSEMENT DE LA POPULATION : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SE CHARGER DES OPERATIONS DE RECENSEMENT** : en vertu de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, et notamment de procéder aux enquêtes de recensement qui auront en lieu du 20 janvier 2011 au 19 février 2011. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à se charger des opérations relatives au recensement général de la population qui aura lieu du 20 janvier 2011 au 19 février 2011, et, par conséquent, à nommer les coordonnateurs et les agents recenseurs.

**13 - RECENSEMENT DE LA POPULATION : MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS** : la dotation forfaitaire de l'Etat pour la Commune de Douvaine s'élèvera à 10 224 € pour les enquêtes de recensement de la population 2011. Cette dotation est calculée en fonction des populations légales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et du nombre de logements diffusé début juillet 2010, à raison de 1,72 € par habitant et de 1,13 € par logement. Une dotation complémentaire de 686 € sera également versée à la Commune pour la réalisation de l'enquête famille dans les secteurs numéro 18 et 21 de l'année 2006. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter les agents recenseurs selon le mode de rémunération suivant :

- . pour les bulletins individuels rapportés : 2 € les 150 premières feuilles
- . pour les bulletins individuels rapportés : 4 € à partir de la 151<sup>ème</sup> feuille
- . pour les feuilles de logement : 2 € la feuille
- . pour les bulletins individuels de l'enquête famille : 4 € le bulletin

Et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante.

**14a - PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE DE POSTE D'ATTACHE** : compte tenu de la réussite au concours d'un agent et de la charge administrative et d'encadrement relevant du secteur Ressources Humaines, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet et la suppression du poste de rédacteur-chef précédemment occupé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire, autorise la modification du tableau des effectifs et autorise M. le Maire à procéder à la déclaration de création ou de vacance de poste.

**14a - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS** : Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984. Compte tenu des créations et suppressions de poste intervenues, et qu'il convient de régulariser. Vu l'ensemble des éléments ci-dessus, le tableau des emplois, aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, est modifié, à compter du 29 octobre 2010 selon les dispositions figurant en annexe. Le Conseil Municipal, approuve le tableau des emplois établi au 29 octobre 2010 joint en annexe et l'autorité territoriale, ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**15 - FINANCES : PROCEDURE CONSULTATION GROUPE SCOLAIRE** :

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 octobre 2008 adoptant le principe de construction d'un groupe scolaire et la délibération du 07 juillet 2010 approuvant l'estimation d'un montant de 3 380 700 € HT,

Considérant la possibilité de passer des marchés de travaux en procédure adaptée jusqu'au seuil de 4 845 000 € HT,

Considérant la mission de conduite d'opération confiée à l'OPH Haute-Savoie pour une assistance à la gestion du projet,

Considérant l'avancement du projet,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement d'une consultation selon la procédure MAPA et dit que l'assemblée délibérante sera compétente pour autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés après avis d'une commission MAPA.

**16 - INTERCOMMUNALITE : INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS** :

\* Expérimentation de la mise en place des conteneurs semi-enterrés : 10 emplacements – 400 habitants concernés – Facturation à blanc – 6 mois d'expérimentation. Si bon fonctionnement, toute la Commune sera ensuite concernée.

\* Visite de RENCAST : estimation demandée au Domaine par la Communauté de Communes du Bas-Chablais pour une acquisition en pleine propriété. Demande d'un groupe de travail sur la parcelle de RENCAST pour développer un projet sur ce secteur.

**17 - QUESTIONS DIVERSES** :

\* Le Millésime : Entrepôts du Centre-Ville : le permis sera prochainement déposé : projet phare mettant en valeur la Commune.

\* Route des Esserts : création d'une voie douce pour piétons et vélos : travail rapide réalisé par les employés communaux. Félicitations aux Services Techniques.

\* Lancement d'une consultation pour les travaux de réfection de la route des Gravannes.

\* Réunion de l'ensemble des nouveaux participants du groupe de travail Contrat Enfance Jeunesse et, notamment, nouvelle Adjointe à la Jeunesse de Bons-En-Chablais. La Commune de Ballaison intègre progressivement le dispositif.

**18 - QUESTIONS ORALES :**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 45.

A DOUVAINE, le 5 novembre 2010

La secrétaire de séance,  
**Valérie CUBY**

Le Maire  
**Jean-François BAUD**